Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20261113-DCM_2026_115-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2026

CONVOCATION : 6 novembre 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Yannick GOURIÉ, Sylvie FASQUEL, Laurent BAUDE, Isabelle LIMOUX, Jean-François LE BOUGUENNEC, Sylvie RITZENTHALER, Alain DECIMA, Marie-Andrée PELLAN, Daniel RENAULT, Geneviève RENAULT, Jérôme CUSSONNEAU, Thierry GUERRIAU, Stéphanie GOSSELIN LEMAILE, Véronique FRUGNAC, Yves-Marie LALLICAN, Aurélie DEMÉ, Emmanuel LECHEVALIER, Jérôme TREMORIN, Sylvie DUHAMEL, Erwan MOREAU, Edwige SALLÉ, Insaf GUETAT ANTOINE, Roselyne NOBILET.
Absents : Sabiha UGUEN, Etienne JEGOU, Audrey BOURDIN.
Procurations : Jérôme CUSSONNEAU, Sylvie DUHAMEL, Yannick COCHAUD.

115. FINANCES - Décision modificative n° 3 - budget principal (Acte 7.1)

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,
Vu la délibération 43-2026 en date du 6 mars 2026 portant sur le BP 2026 du budget principal,
Vu la délibération 63-2026 en date du 5 juin 2026 portant sur la DM n°1 du budget principal,
Vu la délibération 96-2026 en date du 18 septembre 2026 portant sur la DM n°2 du budget principal,

M. Jean-François LE BOUGUENEC, adjoint aux finances présente l'exposé suivant :

Les services de la commune et notamment les services techniques participent à des travaux sur des immobilisations.
Les travaux réalisés en régie sont les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la collectivité qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués par elle, ainsi que des fournitures qu'elle a achetées pour la réalisation d'une immobilisation lui appartenant.

La production d'immobilisation donne lieu à une opération d'ordre budgétaire : un mandat destiné à intégrer les travaux en section d'investissement et un titre destiné à neutraliser les charges constatées durant l'exercice à la section de fonctionnement sont simultanément émis.

Certaines dépenses d'acquisition de matériel et matériaux importants afférents aux travaux effectués en régie peuvent être imputées directement à la section d'investissement, ce qui a été le cas parfois.

Depuis le début de l'année 2026 a ainsi été réalisé :
- Un parcours sportif à la ZAC des Prairies
- La pose de défibrillateurs sur plusieurs lieux de la commune (salle du Coteau, pôle santé)
- L'aménagement paysager – plantations aux abords du pôle santé
- La peinture à l'école élémentaire de la classe 6
- La création de placards à l'école élémentaire (salle des maîtres et bureau de direction)

Comme indiqué, certains achats pour ces projets ont fait l'objet d'une imputation directement en investissement (exemple, l'achat des agrès pour le parcours sportif). Par contre, de la visserie, du

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20261113-DCM_2026_115-DE

béton ont été nécessaire pour procéder au coulage des dalles, achats mis en section de Fonctionnement.
L'opération proposée permet de neutraliser ces charges constatées en classe 6 de la section de Fonctionnement.

Pour les projets cités, voici les charges à neutraliser :

Projet	Nature de la dépense	Charges à neutraliser
Défibrillateurs	Main d'œuvre (15h30)	363.76 €
Défibrillateurs	Câblage et signalétique	740.88 €
	TOTAL	1 104.64 €
Parcours sportif	Main d'œuvre (79h30)	1 860.18 €
Parcours sportif	Treillis et béton	4 831.09 €
	TOTAL	6 691.27 €
Peinture école élémentaire	Main d'œuvre (48h)	1 116.75 €
Peinture école élémentaire	Peinture et matériels	684.95 €
	TOTAL	1 801.70 €
Placards école élémentaire	Main d'œuvre (10h)	233.08 €
Placards école élémentaire	Fournitures diverses	3 703.86 €
	TOTAL	3 936.94 €
Aménagement paysager	Main d'œuvre (224h)	5 054.86 €
Aménagement paysager	Piquets, demi-rondin, feutre	158.88 €
	TOTAL	5 213.74 €

Soit un total pour ces 5 projets de : 18 748.29 €

Un état signé par le Maire sera annexé aux opérations comptables (ANNEXE 1).

Il est donc proposé la décision modificative suivante :

En section Fonctionnement

	BP 2026 + DM	DM proposée	Nouveaux crédits
FONCTIONNEMENT - dépenses			
Chapitre/Article/opération/service/fonction			
023 – virement à la section d'Investissement	120 318 €	+ 18 748.29 €	139 066.29 €
FONCTIONNEMENT - recettes			
Opérations d'ordre 042 – 722 « productions immobilisées - immobilisations incorporelles » - 01 – 01	0 €	+ 18 748.29 €	18 748.29 €

Le budget de Fonctionnement s'équilibre au nouveau montant de 5 088 357.58 € (montant initial au BP + DM : 5 069 609.29 €)

En section Investissement

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20261113-DCM_2026_115-DE

Les achats pour les travaux ont fait l'objet d'imputation au 2128 pour les aménagements et agencerments de terrains (aménagement paysager aux abords du pôle santé, parcours sportif) et au 21351 « installations générales, agencements, aménagements des constructions » pour les autres travaux. Cela donne ainsi les imputations suivantes :

	BP 2026 + DM	DM proposée	Nouveaux crédits
INVESTISSEMENT - dépenses			
Chapitre/Article/opération/service/fonction			
Opérations d'ordre 040 – 2128 « autres agencement et aménagements »	0 €	+ 11 905.01 €	11 905.01 €
Opérations d'ordre 040 – 21351 « installations générales, agencements, aménagements des constructions »	0 €	+ 6 843.28 €	6 843.28 €
INVESTISSEMENT - recettes			
021 – virement de la section de Fonctionnement	120 318 €	+ 18 748.29 €	139 066.29 €

Le budget d'Investissement s'équilibre au nouveau montant de 5 070 299.50 € (montant initial au BP + DM : 4 690 301.21 € + 1 062.33 € + 320 000 € = 5 011 363.54 €)

Ceci exposé,

Le Conseil Municipal, à 6 ABSTENTIONS et 23 POUR :

- **APPROUVE** cette décision modificative n° 3-2026 comme indiquée ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches inhérentes à cette décision

Pour extrait certifié conforme,

